



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 18 février 2020 à 17h00
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : Mme Annie Pronovost mairesse
 Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
 Mme Martine St-Amant conseillère municipale
 M. Gaétan Tessier conseiller municipal
 Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale
 M. Michel Champagne directeur général
 Me Julie Marchand greffière

Sont absents : M. Gilles Damphousse conseiller municipal
 Mme Sonia Richard conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

2020-02-41

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-42

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Demande de soumissions par appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection des trottoirs sur une partie du boulevard St-Joseph et de la rue Notre-Dame;
4. Demande de soumissions par appel d'offres public pour les travaux de pavage sur une partie de la rue de la Montagne et sur le stationnement de l'hôtel de ville;
5. Demande de soumissions par appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavage ponctuels pour l'année 2020;
6. Résolution autorisant le prolongement de la rue St-Jean;
7. Résolution acceptant l'offre de services de la firme CWA mécanique de procédé pour la réfection de la mécanique du poste de pompage Doucet, au coût de 14 800



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

\$ plus les taxes applicables et autorisant l'utilisation de l'excédent de fonctionnement affecté au traitement des eaux usées pour ce montant;

8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-43

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD ST-JOSEPH ET DE LA RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire effectuer des travaux de réfection des trottoirs sur une partie du boulevard St-Joseph et de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat d'exécution de travaux comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ mais égale ou inférieure à 101 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle, lors de la séance extraordinaire du 26 février 2018, qui prévoit qu'un tel contrat peut être conclu de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE même si elle peut légalement procéder de gré à gré en vertu de ce règlement, la Ville peut utiliser tout mode de mise en concurrence pour l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, il est opportun d'octroyer ce contrat par appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation pour les travaux de réfection des trottoirs;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-44

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DE LA MONTAGNE ET SUR LE STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit effectuer des travaux de pavage sur une partie de la rue de la Montagne et sur le stationnement de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour ces travaux de pavage, puisque la dépense est d'au moins 101 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder à la demande de soumissions publiques pour les travaux de pavage ci-dessus mentionnés;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Adoptée à l'unanimité

2020-02-45

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE PONCTUELS POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire obtenir des soumissions pour le contrat de travaux de pavage ponctuels pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle, lors de la séance extraordinaire du 26 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement, tout contrat d'exécution de travaux comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais égale ou inférieure à 101 100 \$ peut être conclu de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, il est opportun de d'octroyer ce contrat par appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation pour le contrat de travaux de pavage ponctuels pour l'année 2020;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-46

RÉSOLUTION AUTORISANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE ST-JEAN

CONSIDÉRANT QUE Groupe Tousignant Inc. a déposé un plan en vue d'effectuer des travaux de prolongement de la rue St-Jean, sur les lots numéros 4 443 586 et 4 445 136 du cadastre du Québec, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

CONSIDÉRANT QUE ce plan du prolongement de rue est conforme aux dispositions du règlement de lotissement numéro 346-2014;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Tousignant demeurera propriétaire des lots numéros 4 443 586 et 4 445 136 du cadastre du Québec et que ce prolongement de rue restera privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le prolongement de la rue St-Jean sur les lots numéros 4 443 586 et 4 445 136 du cadastre du Québec;

QUE le prolongement de la rue St-Jean demeure la propriété de Groupe Tousignant Inc. et ses ayants droits. La mise en forme de cette infrastructure et l'entretien au fil des ans comprenant les travaux de déneigement et/ou de tous autres travaux visant à améliorer le prolongement de ladite rue St-Jean est sous l'entière responsabilité légale et financière du propriétaire de l'immeuble.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Adoptée à l'unanimité

NOUVEAU QUORUM :

Mme Sonia Richard, conseillère, prend son siège à la table du conseil municipal et se joint à la présente séance extraordinaire à 17h13.

2020-02-47

RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME CWA MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ POUR LA RÉFECTION DE LA MÉCANIQUE DU POSTE DE POMPAGE DOUCET, AU COÛT DE 14 800 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES ET AUTORISANT L'UTILISATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR CE MONTANT

CONSIDÉRANT QUE le la Ville de Saint-Tite doit procéder à la réfection du poste de pompage Doucet;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme CWA mécanique de procédé, au coût de 14 800 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services de la firme CWA mécanique de procédé, au coût de 14 800 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'utilisation de l'excédent de fonctionnement affecté au traitement des eaux usées pour un montant maximal de 14 800 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

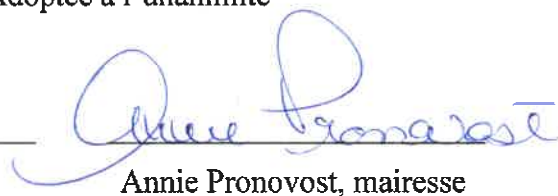
2020-02-48

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu que la séance soit levée à 17 heures 15.

Adoptée à l'unanimité


Me Julie Marchand, greffière


Annie Pronovost, mairesse